

## ANNEXE 3

### Liste des plantes autorisées pour la couverture des sols en termes de CIPAN pendant les périodes de risque de lessivage

Sont autorisées au titre du Programme d'Actions Régional en tant que Culture Intermédiaire Piège à Nitrate (CIPAN) :

- les espèces suivantes :

<b>Espèce</b>	<b>Espèce gélive</b>
• Avoines	X (variétés de printemps et avoine diploïde)
• Bromes	
• Cresson alénois	X
• Dactyle	
• Fétuques	
• Fléole des prés	
• Moha (millet des oiseaux ou millet italien)	X
• Moutardes	X
• Navette fourragère	
• Nyger	X
• Pâturin commun	
• Phacélie	X
• Radis fourrager	X (radis chinois)
• Ray-grass	
• Sorgho	X
• Sarrasin	X
• Seigle	
• Tournesol	X

- le mélange de ces espèces, entre elles seules
- le mélange de ces espèces avec 20 % de légumineuses au maximum dans le mélange.